

Vol. 42, no 6, 1^{er} décembre 2016

L'indigeste surembauche, et après...

Marie-Eve Bérubé, responsable à l'information
.....

Depuis quelques années, la situation financière au collège se précarise. Les importantes coupures financières et la baisse démographique ont déjà amplement fragilisé notre institution. Maintenant s'ajoute la surembauche. La répartition des ressources a malheureusement été faite au Cégep de Trois-Rivières sans que la direction tienne compte de la réduction de l'enveloppe enseignante. La situation très problématique qui résulte de cette mauvaise gestion est, sauf exception, unique dans le réseau collégial.

La répartition des ressources pour la session d'hiver 2017 (H-17) est à peine terminée que les impacts des modes de gestion problématiques se font déjà sentir (d'autant que la tâche de l'automne 2016 a aggravé le gaspillage des ressources).

Les impacts se font déjà sentir

Les équipes départementales ont fait et refait leurs projets de tâche H-17 au cours du dernier mois. Plusieurs d'entre vous nous ont informés des situations difficiles conséquentes à la surembauche. Les CI sont plus élevées et les tâches alourdies de bien des façons :

- Absence de collègues précaires.
- Augmentation du nombre d'étudiants par groupe.
- Augmentation du ratio de stagiaires par prof.
- Remodelage des tâches sans tenir compte des impératifs pédagogiques.
- Coupures de certains projets (sur quelle base ?).
- Déplacement de cours d'un pavillon à l'autre.
- Blocage des inscriptions dans certains cours (Dans un contexte de recrutement et de rétention ?!).

Droit de gérance

Les charges de l'H-17 ne devront pas être représentatives de ce qui viendra ensuite. La direction a tenté de faire une gestion plus serrée des ETC (équivalent temps complet) pour ce projet sans toutefois prendre le temps de bien évaluer les conséquences des choix qu'elle fait (elle est tombée dans une micro gestion à courte vue se traduisant par des mesures ne permettant qu'une économie de bouts de chandelles). Le cadre de la convention collective nous gouverne toujours. Notre contrat de travail est l'outil que le CRT et l'Exécutif peuvent utiliser pour influencer la direction. Dans ce cadre, la direction conserve son droit de gérance. Nous avons beau la mettre en garde à propos des choix qu'elle fait, c'est la direction qui a le dernier mot.

À venir

Il faut comprendre que le financement que le Collège reçoit, c'est une chose, mais que la façon de le répartir en est une autre. Le Collège reçoit des \$ qui sont ensuite convertis en ETC à répartir en fonction de réalités départementales et de choix pédagogiques locaux. L'enveloppe enseignante, le E, est fermée. Les ressources allouées à l'un influencent celles que l'autre reçoit. Comme l'enveloppe diminue et qu'une dette s'est accumulée, il faut revoir les façons de faire et éponger le déficit, sur plusieurs sessions.

Dans les mois à venir, nous négocierons avec les patrons afin que les choix qui seront faits autour de la répartition du E soient les plus appropriés, équitables et transparents. Des travaux auront lieu en CRT autour des mandats que l'assemblée générale votera. À la session H-17, vous serez invités à vous prononcer sur un mode de répartition possible. Formation, information et échanges autour de l'enveloppe enseignante seront à l'ordre du jour de la session d'hiver. Appuyés par des spécialistes de notre fédération, nous offrirons des formations aux profs et coordonnateurs intéressés à mieux comprendre la mécanique de gestion du « E ». Des espaces d'échanges seront ouverts afin de permettre une compréhension collective plus fine de tous les tenants et aboutissants attachés à la surembauche. La collégialité ne peut que nous aider à mener la lutte pour une saine gestion de nos ressources.

Solidairement!

UN DEC, C'EST UN DEC, PARTOUT AU QUÉBEC
Modifications au RREC : choisir entre flexibilité et cohésion

Geneviève Raymond, secrétaire générale



Dans le cadre des actuelles consultations ministérielles, qui visent entre autres, rappelons-le, à (ré)instaurer un Conseil des collèges (aboli en 1993), le gouvernement veut apporter des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)¹. Ces changements auraient pour objectif de donner plus de « flexibilité » et d'« autonomie » aux collèges dans la formation et la diplomation.

Cette proposition de modification au RREC se lit comme suit : « favoriser l'adaptation des programmes d'études techniques aux besoins changeants du marché du travail et aux réalités régionales ». Or, la possibilité pour les collèges de déterminer des objectifs et des standards additionnels dans la formation spécifique des programmes techniques pourrait avoir pour effet de créer des diplômes locaux.

En s'appuyant sur des besoins régionaux ponctuels, plutôt que d'améliorer la formation, nous risquons fort de fragiliser les programmes en formant une main d'œuvre confinée par la suite à des fonctions de travail limitées. Cette supposée adaptation au marché local se traduirait pour nos étudiantes et étudiants en une moins grande employabilité sur le plan national et les rendrait plus vulnérables par la suite aux éventuels changements en emploi. Les compétences transversales permettent aux employés de s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail.

Parmi les modifications envisagées, notons également la possibilité pour les collèges d'offrir le diplôme technique par modules. Cette fragmentation risque de participer là aussi à appauvrir la formation des étudiants qui pourraient choisir de quitter le collège après un trop bref passage. Ce n'est que confronté à la réalité d'un changement de travail que leur incomberait le fardeau du retour aux études, alors qu'ils auraient pu, avec une formation large, atteindre toutes les compétences associées à la discipline.

Il est impératif de maintenir une cohésion entre les diplômes d'études collégiales partout au Québec. La formation qui y est associée doit être qualifiante et toutes les composantes de la formation générale et spécifique doivent être présentes, afin de favoriser la mobilité étudiante, le placement, mais également l'accès aux études universitaires. Évitez le piège du fractionnement du réseau collégial amené par cette proposition de diplôme local. Le diplôme doit demeurer national et c'est à l'État de s'engager à assumer ses responsabilités pour assurer cette cohérence.

¹ Cadre réglementaire régissant l'organisation scolaire.

N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LA PÉTITION D'ICI LE 7 DÉCEMBRE.
Nous vous invitons à la faire circuler auprès de vos étudiantes
et étudiants, vos collègues et vos proches.